

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 24 août 2021

Session ordinaire

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, MONTET Frédéric, POYET Manon, DETHY Annie, DAMEZET Jérôme.

Secrétaire de séance : Annie DETHY.

Absent excusé : SOUBEYRAND Daniel qui donne pouvoir à Annie DETHY, QUATRESOUS Christian qui donne pouvoir à Jean Marc DUMAS, BOUTTE Thérèse qui donne pouvoir à Julien RONZIER

Absent : POYET Mathieu

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - DM extincteurs
 - DM reprise du résultat
 - DM Aménagement du Plan d'eau
 - DM Lavoir
 - DM Travaux église
 - DM Mobilier école
- **Urbanisme**
 - Droit de préemption, maison Chassagneux
- **Vente Administratif**
 - Désignation un représentant de la commune dans les actes passés en la forme administratif
- **Divers**

Approbation du compte-rendu du 26 juillet 2021 à l'unanimité des membres présents.

Finances

DM n°2

La 1^{ère} adjointe en charge des finances présente la Décision Modificative N°2 ; quatre DM consistent en la création des programmes votés en début d'année, qui étaient

placés sur des lignes générales, pour lesquels nous souhaitons créer des programmes particuliers afin d'avoir une meilleure visibilité et un meilleur suivi.

Aménagement du plan d'eau : programme 342

C 2184 prog 342 : + 6414.00€

C 2184 prog 337 : -3 236.00€

C 21578 pro 311 : -3 178.00€

Lavoir : programme 341

C 2313 prog prog 341 : + 5 900.00€

C 2315 prog 303 : - 5 900.00€

Travaux Eglise : programme 339

C 2313 prog 339 : + 13 635.00€

C 2315 prog 303 : - 13 635.00€

Mobilier école : programme 219

C 2313 prog 219 : + 1 540€

C 2183 prog 278 : - 1 540€

Le Trésor Public nous a également demandé de régulariser deux lignes : pour le report d'exécution et sur l'arrondi de centimes sur un programme.

C 001 – 1.78€

C 10226 + 1.78€

C 21578 prog 284 : +1€

C 2183 prog 278 : -1€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

Urbanisme

La proposition d'achat faite par la commune de la maison « Chassagneux » aux domaines n'a malheureusement pas été la mieux disante. Comme l'exige la loi, nous avons reçu la proposition de préemption sur ce bien ; question est posée au conseil, si nous préemptons afin d'acquérir la maison.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la préemption de ce bien et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire sur ce dossier.

Vente Administratif

Actes d'achat ou de vente en la forme administrative : la commune est autorisée à passer des ventes administratives, le Maire se substituant au notaire, un représentant pour la commune doit être désigné par le conseil municipal ; les candidats sont appelés dans l'ordre du tableau, soit 1^{er} adjoint en premier, puis 2^e adjoint si le 1^{er} n'accepte pas cette mission. Mme Annie DETHY accepte de représenter la commune lors de vente administrative.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Divers

Journal municipal : rappel est fait que nous attendons les articles des commissions pour fin septembre !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ;

Prochain conseil le 27 septembre à 19h30.